

UN TERRITOIRE EN EXTENSION

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'étend au nord de l'Hérault ! La révision de la Charte porte sur un périmètre élargi à 26 communes du Lodévois-Larzac. Cette extension permet d'englober l'ensemble du causse du Larzac au sein d'un territoire de projet, par-delà les frontières administratives des départements.



+ 26 communes	= 119
+ 1 Communauté de communes	= 8
+ 526,3 km ²	= 3 805,65 km ²
+ 14 241 habitants	= 86 115

LA RÉVISION DE LA CHARTE EN 6 DOSSIERS

1

L'ÉVALUATION,

qui examine dans quelle mesure les objectifs de la Charte 2007-2022 ont été atteints



RÉALISÉ



2

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL,

qui étudie l'évolution du territoire actuel et présente le territoire d'extension



RÉALISÉ



3

LA SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ET DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL,

qui analyse l'impact de la Charte 2007-2022 sur l'évolution du territoire



RÉALISÉ



4

LE PROJET DE CHARTE 2022-2037,

dont vous tenez le résumé entre les mains !

EN COURS



5

LE PLAN DE RÉFÉRENCE,

document cartographique majeur, en lien avec les orientations du Projet de Charte

EN COURS



6

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE,

qui prévient et intègre les conséquences de la Charte 2022-2037 sur l'environnement

À VENIR



TEMPO

1^{ER} OCTOBRE 2020

• Comité de pilotage

DÉCEMBRE 2020

• Arrêt du projet

Examen préalable et visite des rapporteurs

JUIN 2021

• Avis du Préfet

Modification du Projet de Charte et de l'Évaluation Environnementale

DÉCEMBRE 2021

• Arrêt du projet

Enquête publique

MAI 2022

• Arrêt du projet

Examen final du Ministère

SEPTEMBRE 2022

• Consultations des collectivités

Approbation par la Région Occitanie

JUIN 2023

• Décret de classement

CHARTÉ 2022-2037

LA CO-CONSTRUCTION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le Parc naturel régional des Grands Causses a engagé la révision de sa Charte, document de référence pour 2022-2037.

PNR. Du Golfe du Morbihan aux Alpilles, du Ballon des Vosges au Mont Ventoux, la France comprend aujourd'hui 56 parcs naturels régionaux. Le Parc naturel régional des Grands Causses a été créé en 1995. L'ensemble qu'il forme avec le Parc national des Cévennes et les parcs naturels régionaux du Haut-Languedoc et de l'Aubrac constitue un des plus grands espaces naturels d'Europe.

DIMENSION NOUVELLE. Avec pour missions régaliennes la préservation de la biodiversité et des paysages, le Parc naturel régional des Grands Causses a acquis ces dernières années une dimension nouvelle en devenant **animateur des politiques territoriales**. L'animation et l'expertise du Parc ont ainsi permis de réaliser **quatre documents de planification essentiels** :

- le SCoT, pour l'aménagement durable du territoire à l'horizon 2042,
- le Plan Climat Air Énergie Territorial, pour la transition écologique du territoire à l'horizon 2050,

- l'Atlas paysager, qui caractérise les 33 unités paysagères du territoire,
- la Trame verte et bleue, qui identifie et préserve les continuités environnementales.

CHARTÉ OPÉRATIONNELLE. L'Évaluation de la Charte actuelle (2007-2022) a mis en lumière l'apport du Syndicat mixte du Parc dans un large éventail de domaines : connaissance hydrogéologique et protection de la ressource en eau, préservation des paysages, protection de la biodiversité, gestion durable des forêts, soutien à l'agriculture, transition énergétique, création de filières non délocalisables, développement du tourisme durable et de pleine nature, nouvelles mobilités, démocratisation culturelle, attractivité du territoire.

CO-CONSTRUCTION. À la différence d'un parc national, un parc naturel régional est un territoire habité. C'est tout naturellement que le Parc des Grands Causses élabore sa Charte avec les habi-

tants. Ateliers, questionnaires, instants tchat, brainstormings... **Une vaste concertation, une pluralité d'initiatives, un foisonnement d'idées président à la réalisation de la Charte 2022-2037.** Pour parvenir à un projet de territoire, lui aussi, pleinement habité !

“

Indéniablement, nos territoires ruraux ont un rôle à jouer, peut-être même celui d'éclaireurs, dans la préparation du monde d'après, et pour qu'Une autre vie s'invente ici”



71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50

info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr



LE PROJET DE CHARTE 2022-2037

03

04

2 Défis majeurs

❖ LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Projections climatiques 2041-2070 : + 15 à 20 journées estivales par an, - 9 à 18 jours de gel. La résilience du territoire suppose une stratégie de transition écologique, définie par le Plan Climat : réduction de 53% des consommations d'énergie, multiplication par 2,6 de la production d'origine renouvelable, division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, neutralité carbone. Par-delà l'adaptation du monde agricole, la transition écologique irrigue les projets du territoire.

❖ L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIÉTAL

Les estimations de l'Insee laissent entrevoir une augmentation d'environ 18 000 habitants d'ici 2050 sur le territoire Grands Causses/Lodévois-Larzac. Ce scénario démographique s'accompagne d'un enjeu crucial : le renouvellement de la population active sur les 5 à 10 ans qui viennent, pour endiguer une tendance au vieillissement. Le territoire doit répondre aux nouvelles attentes sociétales afin de renforcer son attractivité et de favoriser l'installation durable des actifs.

CO-CONSTRUCTION

SENSIBILISATION
ET ÉDUCATION

INNOVATION
ET EXPÉRIMENTATION

DÉFI VISION
EXTRA-TERRITORIALE

Axe I

PROTÉGER



1

PROTÉGER UNE BIODIVERSITÉ D'EXCEPTION

Le territoire constitue un vivier de milieux naturels remarquables et abrite une faune et une flore exceptionnelles à l'échelle européenne, ce dont témoignent de nombreux dispositifs de protection. La sauvegarde et l'épanouissement de cette biodiversité suppose de préserver ou restaurer les continuités écologiques, de maîtriser le phénomène des invasives, de favoriser l'appropriation des enjeux par les organisateurs d'activités de pleine nature.



2

PRÉSERVER LA RICHESSE PAYSAGÈRE

Grands Causses, avant-causses, rougiers de Camarès et ruffes du Salagou, monts : la variété paysagère du territoire contribue à son identité et à son attractivité. Face au risque de banalisation des paysages par l'avancée forestière et l'artificialisation, l'agropastoralisme doit être soutenu pour préserver les milieux ouverts, de même que les démarches d'adaptation agricole au changement climatique, et les projets d'aménagement doivent être soumis au respect d'objectifs de qualité paysagère.



3

SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale et fragile. Il est essentiel de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et de protéger les cours d'eau face au risque d'eutrophisation et au changement climatique. Cela passe par la finalisation des études hydrogéologiques du territoire, la maîtrise accrue des rejets (effluents, hydrocarbures), la mise en place d'une meilleure gouvernance pour la gestion des milieux humides et aquatiques.



4

VALORISER LES TRÉSORS GÉOLOGIQUES

Du Balme des Pastres, à Mélagues, au gisement des Tuilières à Lodève, 51 géosites sont inventoriés sur le territoire. Ce patrimoine géologique et paléontologique demeure, à ce jour, inégalement protégé et valorisé. Or sa connaissance approfondie ne pourra qu'affiner la compréhension globale du territoire et de sa formation. Il importe de prendre davantage en compte les géosites dans les documents d'urbanisme et dans les actions de médiation culturelle.

Axe II

AMÉNAGER



5

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

La transition écologique du territoire s'appuie sur une forte réduction des consommations énergétiques et sur une hausse raisonnée de la production d'énergie renouvelable. D'une part, par la sensibilisation des habitants aux gestes économes et par un encouragement à la rénovation du bâti. D'autre part, par l'encadrement des projets d'énergie renouvelable, qui ne doivent pas impacter le paysage et devront s'ouvrir à un financement participatif citoyen.



6

SE DÉPLACER AUTREMENT

La transition écologique suppose aussi de résorber l'hégémonie de la voiture individuelle, en déployant des solutions alternatives. Il s'agit de connecter des dispositifs de déplacement solidaires avec un réseau performant de transports collectifs, puis avec des équipements de mobilités douces en milieu urbain. La réinvention des mobilités sur le territoire pourra affermir la cohésion sociale, favoriser la qualité de vie, améliorer la qualité de l'air.



7

RENFORCER LA COHÉSION DU TERRITOIRE

L'armature territoriale repose sur 4 pôles urbains et 7 pôles de proximité, maillons intermédiaires entre les villes et les villages. Leur attractivité doit être confortée. Le maintien/la création d'écoles et services de santé de proximité, l'étoffement du commerce en centres-bourgs, la reconquête de l'habitat vacant, la mise en œuvre d'une écologie urbaine et d'une gestion durable des déchets sont autant d'enjeux pour consolider cette armature, gage de cohésion territoriale.

Axe III

DÉVELOPPER



8

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

L'aspiration de nombreux urbains à une vie plus saine et apaisée peut rejaillir sur le territoire, qui connaît un regain démographique. Une stratégie d'attractivité, à travers une politique culturelle inclusive, doit être déployée pour accueillir les nouveaux arrivants et favoriser leur installation durable : accompagnement de leur projet individuel, télétravail, nouvelles formes de commerces et multi-services, projet de santé territoriale, mutualisation d'équipements.



9

VALORISER LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES

De la plus fameuse d'entre elles, l'AOP Roquefort, à celle émergente des réseaux de chaleur biomasse, le territoire peut renforcer ou développer des filières territorialisées, porteuses d'emplois non délocalisables et respectueuses des écosystèmes. Cuir et peaux, pierre à bâtir, forêt-bois, sources thermales, sports de pleine nature, artisanat d'art, circuits courts, accueil de tournages en décor naturel : autant de champs des possibles pour l'innovation.



10

SOUTENIR L'AGRICULTURE

Deux enjeux majeurs attendent l'agriculture, pilier économique du territoire : l'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations. Il est vital de l'aider à négocier ces moments-charnières. Ceci en accompagnant les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agroécologiques, en maîtrisant le foncier agricole et en favorisant la reprise des exploitations, et en structurant la filière agroalimentaire circuits courts en faveur de pratiques agricoles vertueuses et du bien manger pour les habitants.



11

DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE, PATRIMONIAL ET CULTUREL

Cités templières, cirque de Navacelles, Viaduc de Millau, Roquefort... Le territoire possède un rayonnement touristique indéniable. L'enjeu est de renouveler l'approche du patrimoine (historique, paysager, industriel, vernaculaire, immatériel) par le biais de supports interactifs, de positionner le territoire comme destination d'excellence pour la pleine nature, de le faire entrer dans l'éco-tourisme. Plus largement, le patrimoine culturel doit devenir le socle des projets.